

Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de l'année écoulée, la municipalité a traité les réalisations suivantes :

- Suivi de la révision du PACom
- Création de l'association intercommunale Vy de Mauraz (Anc. Groupement)
- Suivi modernisation de l'éclairage public
- Changement de l'éclairage de la salle villageoise
- Contrôle canalisation EU de la route de Gollion – STEP
- Modernisation de la place de jeux
- Etablissement des mesures PECC (Plan Energie Climat Communal)

Nous commencerons ce rapport sur la gestion et les comptes 2023 de notre commune par les conclusions de notre organe de révision, FIPROM S.A.

« Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la commune de Senarclens, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la municipalité de la commune de Senarclens, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux présentant un bénéfice net de fonctionnement de CHF 26'958.01 ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 18 avril 2024

FIPROM S.A.

*Noémie Chambaz, réviseur agréé
Spécialiste en finance et en controlling
Responsable du mandat »*

*Vincent Duc, expert réviseur agréé
Expert-comptable diplômé*

Le rapport de gestion intégral de Fiprom SA a été remis à la commission de gestion.

Venons-en maintenant à l'analyse des postes de la gestion et des comptes qui ont eu un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'année 2023.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE

Les indemnités, et frais de vacations, compte 10.306, d'un montant total de CHF 41'527.70, comprennent les vacations et indemnités de la Municipalité.

Le compte 11.306, *indemnités, frais de vacations*, quant à lui, affiche les vacations du Conseil Général et ses diverses commissions.

Le compte 11.315, *entretien équipement de bureau*, comprend entre autre les charges annuelles des licences informatiques et contrats de maintenance pour CHF 9'368.-.

Dans le compte 11.317, *Réceptions et manifestations*, figurent entre autres les charges de la sortie des aînés ainsi que celles liées à la fête du 1^{er} août, au martelage, au coup de balai et au repas communal. La manifestation du Tour du Pays de Vaud a été annulée par les organisateurs, seule la fête au village a eu lieu, mais avait été déplacée en septembre 2023.

Le compte 11.318, *honoraires, prestations de services et assurances*, comprend notamment les honoraires réglés concernant la révision du PACom pour un montant de CHF 18'056.- et de CHF 2'332.- pour les prestations du service technique à Cossonay ainsi que CHF 3'015.- concernant la révision des comptes. Le montant des honoraires concernant l'élaboration du PECC (Plan Energie et Climat Communal) s'élève à CHF 11'568.-.

Aides, dons et subventions, compte 11.365, contient entre autres des écritures internes pour un montant de CHF 29'400.- et concerne la mise à disposition des salles et terrains communaux aux sociétés locales.

Le compte 17.352, part à des charges intercommunales, montre un dépassement budgétaire de CHF 11'361.-, le déficit de l'Aspic des années 2022 (CHF 89'059) et 2023 (CHF 373'963.-) pèse pour notre commune pour CHF 12'585.-, il résulte des charges liées à l'énergie et aux intérêts ; les ventes d'abonnement n'atteignant pas non plus les objectifs fixés.

Chapitre 2 FINANCES

Les recettes d'impôt sur le revenu des personnes physiques sont comparables à l'année précédente, l'augmentation est due aux taxations des années antérieures. Le taux d'imposition reste inchangé à 68,5 % de l'impôt cantonal de base.

Intérêts des dettes, compte 22.322, nous avons pu limiter ces charges, grâce au remboursement d'un de nos emprunts.

Compte 22.380, nous avons approvisionné les réserves générales d'un montant de CHF 50'000.-.

Subventions à la collectivité publique (péréquation), compte 22.352, les chiffres estimatifs pour l'année 2023 montrent que notre contribution sera de CHF 494'797.- et les recettes, compte 22.452, seront de CHF 67'215.-. Une provision de CHF 378'929.- a été réalisée concernant le décompte définitif, celui-ci ne nous parviendra pas avant l'été 2024.

Le compte 22.452.1 affiche la recette de CHF 4'899.40 concernant le décompte final de la péréquation de l'année 2022.

Compte 23.330.3, *amortissements du patrimoine financier*, CHF 100'000.- ont été imputé au bâtiment locatif 'Les Condémines' et CHF 170'000.- au Café du Tilleul.

Chapitre 3 DOMAINES ET BATIMENTS

31 Terrain, compte 31.423.1, *Location des terrains 'Condémines'*, le montant de CHF 47'327.- correspond aux redevances annuelles du droit de superficie encaissées, liées aux deux immeubles des parcelles 440 et 441.

32 Forêts, compte 32.314, *Entretien des forêts*, le dépassement budgétaire de CHF 5'585.- est dû aux charges d'exploitation concernant les arbres bostrychés et à la tempête.

35 Bâtiments communaux, cette rubrique montre un excédent de recettes de CHF 141'858.-. Les frais de gérance figurent dans les comptes 'Honoraires' de chaque bâtiment. Le compte 352.314, entretien salle, comprend la rénovation de la place de jeux pour CHF 42'000.-, la réparation de la porte des WC public pour CHF 7'015.- ainsi que le changement des néons en LED pour CHF 3'500.-. Le remplacement des fenêtres et des WC de l'ancien collège, compte 355.314, a dû être effectué pour un montant de CHF 4'308.10.

Chapitre 4 TRAVAUX

43 Routes, dans le compte 43.311, figure l'achat de l'épandeur à sel pour CHF 5'037.- et l'acquisition du matériel pour le déneigement des trottoirs pour CHF 4'600.-. Les travaux prévus dans le cadre de la mise en séparatif de la route de l'Etraz-Est n'ont pas été effectués en 2023.

45 Ordures ménagères et décharge, les coûts concernant l'élimination des divers déchets sont en léger recul pour la première fois depuis plusieurs années.

46 Réseau d'égouts et d'épuration, le compte 46.352, *SIEGS*, représente les coûts de la station intercommunale d'épuration des eaux Grancy-Senarclens. Un amortissement du réseau d'égouts de CHF 36'713.- a été réalisé. L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux va aider à équilibrer ce dicastère ; pour 2023 les taxes de CHF 69'276.- ont été enregistrées dans le compte 46.434.2.

Chapitre 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

51 Enseignement primaire; en 2023 nous comptons 52 enfants scolarisés. L'association intercommunale ASICOVV gère les écoles primaires pour 11 communes. En matière d'enseignement, la part des communes est composée essentiellement du coût de l'infrastructure immobilière et des transports. Les transports sont effectués par la société MBC pour l'ASICOVV. Le coût par élève se monte à CHF 4'748.20. (CHF 5'111.- en 2022).

52 Enseignement secondaire, 15 enfants ont suivi le cycle secondaire à Cossonay, géré par l'ASICOPE. Une partie des élèves secondaires (notamment ceux de Senarclens) emprunte les transports publics, le reste des transports est géré par la société MICROGIS. Le coût total concernant l'enseignement par élève se monte à CHF 4'372.80 pour notre commune. (CHF 4'225.- en 2022).

Chapitre 6 POLICE

62 Contrôle des habitants, le compte 62.318, représente les honoraires versés à l'office de la population de Cossonay.

65 Défenses contre incendie, le compte 65.352, *part à des charges intercommunales*, enregistre les coûts de CHF 29.82 par habitant.

66 Protection civile, compte 66.352, *part à des charges intercommunales*, notre contribution s'élève à CHF 20.99 par habitant.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE

71 Service social, notre contribution au réseau d'accueil de jour de la petite enfance de Cossonay et région (AJERCO) est de CHF 173.71 par habitant. Le canton a repris l'intégralité du financement des agences d'assurance sociales (ASS), selon le protocole d'accord Canton/Commune, seuls les frais administratifs de l'ARASMAC de CHF 1.35 par habitant reste à notre charge.

72 Prévoyance sociale cantonale, en août 2020, l'UCV et le Conseil d'Etat ont signé un nouvel accord permettant notamment de réduire progressivement jusqu'en 2026-28 la participation des communes à la cohésion sociale, pour atteindre env. 36% du total. Pour l'année 2023, la participation des communes à la cohésion sociale est diminuée de CHF 70 mios, ainsi qu'un montant supplémentaire de CHF 25 mios accordé depuis le bouclage des comptes 2021 pour accélérer le rééquilibrage financier canton-commune pour notre commune, elle s'élèvera à CHF 409'903.80 selon les estimations.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS

Vente d'eau, compte 81.435, nous avons enregistré une recette de CHF 51'907.20, ainsi que CHF 63'255.80 de taxes de raccordement. Les recettes du service des eaux nous ont permis d'attribuer CHF 72'719.80 au fonds de réserve réseau distribution d'eau potable.

Finalement les comptes d'exploitation présentent ainsi un excédent de revenus de CHF 26'958.01.

BILAN

Notre bilan présente un état de disponibilités d'un montant de CHF 421'063.67, la variation de la trésorerie nette est de CHF -554'961.18.

L'analyse des flux de trésorerie et de variations du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les fonds propres (capital et fonds de réserve) sont en augmentation de CHF 149'677.81 suite à l'attribution de CHF 122'719.80 aux fonds de réserves et au bénéfice de l'exercice de CHF 26'958.01.
- Les amortissements de l'exercice s'élèvent à CHF 306'713.05, notre **marge d'autofinancement** (cash-flow) s'élève ainsi à **CHF 456'390.86**.
- La variation des débiteurs, créanciers et transitoires est de **CHF 34'835.06**
- Les **investissements** génèrent une augmentation du patrimoine administratif de **CHF 46'187.10**
- Un remboursement des emprunts de **CHF 1'000'000.-**

A l'actif, le compte 9112, *Impôts à encaisser*, représente un solde de CHF 583'602.77. Quant à notre compte 9115, *Débiteurs*, il n'est composé que de factures récentes.

Les éléments constituant la rubrique 912, *Placements du patrimoine financier*, s'élèvent à CHF 5'288'359.-. Nos titres et papiers-valeurs, compte 9153, sont enregistrés au bilan à CHF 1.- la ligne; l'estimation de ces titres était de CHF 453'167.- au 31 décembre 2023.

Le compte 9138, *Receveur*, affiche un solde de CHF 90'628.40 concernant le bouclement d'impôt 2023 qui nous était encore dû par l'ACI au 31 décembre 2023.

Au passif, nous avons contracté les emprunts suivants à moyen et long terme :

<i>Emprunt</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>
Suva	1'000'000.--	0.56 %	31.12.2026
CIP	1'000'000.--	0 %	30.09.2024
CIP	500'000.--	2.16 %	30.09.2024
Total	2'500'000.--		

Nos fonds de réserve de renouvellement et de recettes affectées se montent à CHF 2'955'884.25, soit une augmentation de CHF 122'719.80.

Au 31 décembre 2023, notre bilan se monte à CHF 7'139'251.53 et le capital, augmenté du bénéfice de l'exercice de CHF 26'958.01, s'élève à CHF 1'177'409.40.

Adopté en séance de Municipalité le 13.05.2024.

La Syndique  Le Municipal des finances 

